

LES ANNALES DU MONT ST-MICHEL

125^e année
Janvier-Février-Mars
N° 1 - 1999



BULLETIN DU PÈLERINAGE ET DE L'ARCHICONFRÉRIE

Grandes Ecoles - Fac - IUT - BTS - IFSI - Prépas
à l'occasion des XIV^e JMJ

Pèlerinage des étudiants au Mont Saint-Michel



SAMEDI 27 ET DIMANCHE 28 MARS 99



Sommaire

Editorial	1
L'origine de la messe du premier mardi du mois	2
Y a-t-il identité entre le diable et le démon ?	3 à 7
Croyance aux envoûtements	8 à 11
Noël : les deux bougies	12
L'archiconfrérie : nouveaux tarifs	13
Œuvres catholiques du Mont Saint-Michel	14-15
Demandes de prières	16
Amis défunts recommandés	C 3
Enfants consacrés	C 3



Editorial

CARÊME

Le Carême est un temps de pénitence, de conversion, de pardon. Ce doit être, nous dit l'Évangile du Mercredi des Cendres, un temps de vérité et d'humilité. Par une de ces déformations dont l'histoire est coutumière, c'est devenu synonyme de tristesse, de morosité. Dire de quelqu'un qu'il fait une tête de carême ne signifie pas qu'il respire la joie de vivre ! Or, "quand tu jeûnes, dit l'Évangile, parfume-toi la tête et lave-toi le visage..."

Faire un effort dans son comportement, dans sa façon d'être avec les autres, dans sa manière de gérer ses biens, dans sa vie de solidarité avec les plus pauvres, ne doit pas nous rendre morose mais, au contraire, nous permette de participer à la vraie joie des croyants, celle qui surgit au cœur de l'homme quand il accepte de s'oublier un peu lui-même pour reconnaître dans les autres le visage défiguré du Christ à cause de nos appétits d'avoir et de pouvoir.

L'abbé Pierre termine son dernier livre en disant : "je ne sais pas si le XXI^e siècle sera religieux, mais il faut qu'il soit fraternel" ! Voilà le chemin d'un saint carême.

Par l'intercession de saint Michel prêt à nous aider dans nos combats contre l'égoïsme, l'orgueil, la suffisance, le mal, avançons résolument, efficacement, mais joyeusement vers le soleil pascal.

André Fournier, recteur du sanctuaire





L'origine de la messe du 1^{er} mardi du mois

Tout au long de l'année, hiver comme été, le premier mardi de chaque mois est célébrée une messe en l'église Saint-Pierre du Mont Saint-Michel. Quelle est l'origine de cette pieuse coutume ?

Aux archives diocésaines de Coutances, nous avons trouvé une note à ce sujet. La célébration régulière de cette messe mensuelle est relativement récente, car elle ne date que de 1924. Mais elle remonte à une tradition beaucoup plus ancienne du début du XVII^e siècle.

Grâce à l'initiative d'une pieuse chrétienne — dont le nom n'a pas été conservé — "soucieuse de reprendre la tradition créée par la reine Anne d'Autriche pendant les troubles de la Fronde, une messe sera offerte chaque premier mardi du mois pour la sécurité et la prospérité de la France, Royaume de Marie." Tel est le texte de la fondation actuelle.

Nous retrouvons ici une manifestation de la dévotion de la reine de France, mère de Louis XIV à l'égard de la Vierge Marie. Le roi Louis XIII avait déjà déclaré en 1637 "prendre la très sainte et glorieuse Vierge pour protectrice spéciale" de son Royaume, et avait consacré particulièrement sa personne, son Etat, sa Couronne et ses sujets, ordonnant aux évêques de commémorer son vœu le jour de l'Assomption et d'organiser une procession après les Vêpres. C'est le vœu de Louis XII. Anne d'Autriche, après la mort du roi, régente d'un royaume fort disputé et qui faillit échapper à son fils, tint à exprimer sa reconnaissance à saint Michel et en faire l'intercesseur auprès de Dieu des prières des Français en instaurant cette coutume qui s'est maintenue, malgré quelques interruptions, jusqu'à nos jours, et à laquelle un bon nombre de pèlerins des environs du Mont restent fidèlement attachés.



Mussy-s-Seine, XV^e siècle

Y a-t-il identité entre le diable et le démon ?

En poursuivant nos lectures à propos des anges, il nous semble important de comprendre que leur puissance libératrice s'exerce contre toutes les forces du mal existant dans le monde.

Diabole et démon, manifestation externe ou interne ?

Le texte qui suit (extrait de la revue "Terre Sainte" sept.-oct. 98) devrait nous éclairer sur ce point.

Les gens parlent indifféremment du "démon" et du "diable". Ils ne font aucune distinction entre "possession démoniaque" et "possession diabolique", comme si, pour eux, "diable" et "démon" étaient synonymes l'un de l'autre. Ils s'imaginent que ces deux mots recouvrent la même réalité, c'est-à-dire un être personnel, auquel on attribue le pouvoir d'agir sur les hommes, de les tenter, de les tourmenter par des maladies et même de prendre possession d'eux.

Mais les Évangiles ont une autre vision des choses. Leurs auteurs utilisent ces deux termes avec beaucoup de discernement, sans jamais les considérer comme des synonymes. Toujours font-

ils une distinction entre le monde des démons et le Diable.

Qu'est-ce qu'un démon ?

Pour les évangélistes, la "possession" est toujours "démoniaque". Celui qui en est victime est "possédé d'un démon." Jamais la possession n'est attribuée au Diable. Il n'existe, dans tout le Nouveau Testament, aucun cas où l'on parle de "possession diabolique."

Le mot "démon" et d'origine grecque. "Daimonion" n'est ni masculin, ni féminin, mais neutre. En outre, c'est un adjectif substantivé, qui indique donc la personnification d'une entité abstraite. La

mentalité populaire avait créé ce vocable pour désigner des pouvoirs impersonnels, des puissances spirituelles ou des forces maléfiqes, capables de s'introduire dans les personnes et de leur faire subir des sévices.

Ce qu'on n'attribuait pas au démon

Toutes les infirmités n'étaient pas mises sur le compte des démons. Si la cause était "externe" et, par conséquent, évidente – une blessure, une difformité, la détérioration visible d'un organe ou d'un membre – l'infirmité n'était pas considérée comme venant du démon ou de mauvais esprits. Ainsi, par exemple, dans l'évangile, jamais il n'est dit d'un lépreux ou d'un aveugle, qu'il est "possédé d'un démon". Il en va de même pour les paralytiques, les handicapés physiques, les gens contrefaits. Jamais, à leur sujet, on ne parle de "possession". S'ils ne peuvent marcher (Mc 2,1) ou mouvoir la main (Mt 12,9), ou qu'ils souffrent de quelque difformité (Lc 14,1), la cause de leur mal est apparente pour tout le monde. On peut en dire autant des hémorragies (Mc 5,25) ou de la fièvre qui contraint à s'aliter (Mc 1,29).

Il apparaît donc bien dans l'évangile qu'à l'époque de Jésus, la médecine établissait clairement une distinction entre les infirmités "externes", dont la cause naturelle était perceptible par les sens, et les maladies "internes" dont on ignorait la cause.

Quand est-il question du démon ?

Prenons, par exemple le cas d'un muet. Il est facile de se rendre compte que sa bouche et sa langue sont en parfait état. Et pourtant, l'homme est incapable de parler. Comment pareille ano-

malie est-elle possible ? Une seule explication : il est possédé d'un démon (Mt 9,32). Voici maintenant un sourd-muet. Extérieurement, son appareil auditif est comme celui de tout le monde. Cependant, l'homme n'entend rien et ne peut parler (Mt 7,32). Ici encore, l'explication qu'on en donne alors, c'est qu'il est possédé d'un démon (Mt 9, 17-18).

La réaction est la même face à un épileptique qui brusquement se jette par terre, écume, grince des dents et finalement se raidit. Comme on ne voit aucune cause externe pour expliquer ce phénomène, on en conclut que le malheureux est possédé (Mt 17, 14-20). Ainsi également dans les cas de folie. Apparemment, le malade mental est tout à fait normal, mais il se conduit de manière bizarre et déconcertante. En guise d'explication, on est contraint d'évoquer l'intervention de forces mystérieuses et inconnues : les démons.

La possession "démoniaque" et la médecine

On le voit donc, les connaissances médicales limitées de l'époque sont à l'origine de l'attribution aux démons des infirmités dont les causes n'étaient pas directement perceptibles par les sens. Dans le langage courant d'aujourd'hui, on dit que quelqu'un est possédé quand un être personnel est entré en lui, le "possède" et le force à faire des choses contraires à sa volonté. Mais de cela, nous ne trouvons pas trace chez les évangélistes. Toujours, pour eux, il s'agit là d'infirmités au sujet desquelles la médecine de l'époque est incapable de se prononcer.

La preuve que les "démoniaques" dont ils parlaient étaient des malades et non pas vraiment des "possédés" au sens



Le mont de la Quarantaine. Jésus y jeûna 40 jours et 40 nuits. C'est là que Jésus y fut tenté par le diable. La montagne domine la plaine de Jéricho. Le monastère grec-orthodoxe est agrippé au flanc escarpé de la montagne ; il évoque le passage évangélique de la tentation (Mt 4,1-4).

strict, eux-mêmes nous la fournissent, en précisant le genre de maladie dont souffrait le soi-disant "possédé". Ainsi, ils nous disent qu'on présente à Jésus "un possédé muet", c'est-à-dire tout simplement un muet (Mt 9,32). Ou encore, que le possédé de Gérasa, une fois guéri par Jésus, retrouve "un bon sens" (Mc 5,16), ce qui montre qu'auparavant il était fou. Quant au jeune possédé, amené par son père, Matthieu en parle comme d'un "lunatique", un terme médical technique dont on se servait à l'époque, pour désigner un épileptique ; et, par ailleurs, tous les symptômes que Marc détaille (l'enfant se jette par terre, écume...) sont nettement caractéristiques de l'épilepsie (Mc 9,14-24).

Jean et Jésus, "possédés du démon" ?

Dans le langage de ce temps-là, on appelait "possédés du démon" ceux dont le comportement était étrange, qui parlaient ou agissaient d'une manière incompréhensible. L'évangile nous transmet un écho de cette forme de langage.

Ainsi, à propos de Jean-Baptiste "qui ne mangeait ni ne buvait", on disait qu'il

était "possédé" (Mt 11,18). Est-ce dans le sens où nous l'entendons aujourd'hui ? Il est clair que non. On voulait simplement dire : "Il est fou". Et quand Jésus déclare : "Si quelqu'un garde ma parole, il ne verra jamais la mort", les juifs s'exclament : "Maintenant nous sommes sûrs qu'un démon le possède" (Jn 8,52) ; ou, en d'autres termes, "que tu es fou". De même, dans le temple de Jérusalem, au cours d'un débat tendu, Jésus demande : "Pourquoi voulez-vous me tuer ?" On lui répond : "Un démon te possède" : c'est-à-dire "Tu es fou". "Qui songe à te tuer ?" (Jn 7,20)

Les termes "possédé du démon" et "fou" étaient synonymes, au temps de Jésus. C'est ce qui apparaît clairement dans le passage de l'Évangile de Jean (10,20) où il est dit que Jésus, après avoir parlé du vrai pasteur, avec lequel il s'identifie, entend bon nombre de ses auditeurs déclarer : "il est possédé d'un démon ; il est fou". Dans la même phrase, les deux termes sont synonymes et s'expliquent l'un par l'autre.

La distinction entre les deux espèces de maladies – externes et internes – aide

à comprendre le fait que, quand Jésus remédie aux premières, l'évangile parle de "guérisons", mais, s'il s'agit des secondes, il parle "d'expulsion de démons".

Qui est le Diable ?

Le mot "Diable" sert à désigner une réalité totalement différente. Dans le Nouveau Testament, il apparaît toujours comme substantif ou comme nom propre, accompagné généralement d'un article défini ("le" Diable). Il s'agit là d'un mot d'origine grecque (*diabolos*), dont le mot hébreu "Satanas" est la traduction. Il signifie "l'Adversaire", "l'Ennemi", ces deux mots ayant du reste le même sens.

Le pluriel "des diables", dont nous usons parfois, est une erreur. Pour la Bible, il n'existe qu'un Diable, comme il n'existe qu'un seul Satan. En aucun passage de l'Ancien Testament et, pas davantage, dans l'évangile, il n'est dit de quelqu'un qu'il est "possédé" par le Diable ou par Satan. Jamais on n'attribue directement à ce dernier les maladies ou les possessions. La sphère de son influence n'est pas physique, mais morale et psychologique. Il n'intervient qu'en relation avec le péché. Il s'agit de l'extérieur, non de l'intérieur comme on supposait que faisaient les démons.

C'est ainsi que nous voyons le Diable tenter Jésus au désert (Mt 4,1-11), inspirer la trahison de Judas (Jn 13,2), semer l'ivraie (Mt 13,25), enlever des cœurs la Parole (Lc 8,12), épier les chrétiens (Ep 6,11), faire obstacle au voyage de Paul (1 Th 2,18), persécuter les fidèles (Ap 2,10). Toujours donc, en relation directe avec le péché. C'est pour cette raison que S. Jean affirme : "Celui qui commet le péché est du Diable" (1 Jn 3,8), lequel est "le père du mensonge" (Jn 8,44). Jamais cependant le Diable n'est présenté

comme causant directement la maladie ou comme prenant "possession" de qui que ce soit.

Une confusion dangereuse

En conséquence, il nous est permis d'affirmer que, dans la Bible, où il apparaît toujours au singulier, au masculin et précédé d'un article défini, le terme **Diable** ou **Satan** désigne bien un être personnel et individuel, une puissance maléfique d'une espèce unique. Par contre, le terme **démon**, sans article et du genre neutre, ne se réfère en rien à un être personnel. Les deux termes ne sont pas synonymes et ne peuvent être considérés comme équivalents. Il est regrettable que, durant des siècles, l'expression biblique "possédé d'un démon" ait pris le sens de "possédé du Diable". L'évangile ne parle jamais de "possession diabolique".

La Bible attribue au Diable des tentations – actes hostiles provenant de l'extérieur – mais non des maladies ou des possessions atteignant de l'intérieur ceux qui en sont victimes. Les maladies internes, y compris les déséquilibres psychologiques, dont la cause n'était pas perceptible par les sens, étaient toujours considérés comme résultant d'une "possession démoniaque".

Certains malentendus sont ainsi évités. Par exemple, il est dit de Marie de Magdala, que Jésus "l'avait délivrée de sept démons" (Lc 8,2) et non de sept diables. Ce qui prouve que cette femme était une grande malade et non pas une grande pécheresse, comme on a l'habitude de le supposer.

Pourquoi Jésus n'a-t-il pas fourni des éclaircissements à ce sujet ?

Si les "possédés" que Jésus guérissait, étaient tout simplement des malades, pourquoi le Seigneur n'a-t-il pas tiré les

gens de leur erreur ? Pourquoi ne leur a-t-il pas dit que les soi-disant "possédés d'un démon" n'étaient pas habités par un être, quel qu'il soit, mais souffraient de maladies dont les causes étaient inconnues ?

La mission de Jésus fut de prêcher l'évangile et non d'enseigner la médecine. En ce qui concerne celle-ci, il est resté dans les limites des conceptions qu'avaient les juifs de son temps. Les présumés "possédés" étaient en réalité des malades. Mais, vu que les gens parlaient de **possession** pour expliquer ces troubles et d'**exorcisme**, à propos de leur guérison, Jésus n'avait aucune raison d'adopter un langage différent. Voilà pourquoi, quand on lui amenait l'un ou l'autre malade, c'est de ce malade qu'il s'occupait tout simplement. Son seul but, en effet, était de faire éclater la puissance et la bonté de Dieu, son Père, et nullement de donner des leçons de psychiatrie.

Nous savons aujourd'hui que ces "possédés" n'étaient, en fait, que des malades, souffrant d'anomalies internes, alors inexplicables. Mais cela ne diminue en rien la puissance salvifique de Jésus, qui reste tout aussi évidente.

Les démons existent-ils ?

Compte tenu de l'état actuel de nos connaissances bibliques et scientifiques, il n'est plus possible de parler encore de "possession démoniaque". Le langage appartient au temps de Jésus. Aujourd'hui, la médecine connaît les causes naturelles de la surdi-mutité, de l'épilepsie et des diverses anomalies psychiatriques. Il n'est plus nécessaire de faire référence aux démons pour les expliquer. En tout état de cause, il n'existe aucune base biblique, pour affirmer la possibilité des "possessions".

Certes, on peut se trouver en face de maladies étranges et de phénomènes paranormaux. Mais, répétons-le, point n'est besoin, comme au temps de Jésus, d'en attribuer l'origine aux démons. Il suffit de savoir que, tôt ou tard, on parviendra à les expliquer, comme d'ailleurs le fait déjà la parapsychologie, pour certains phénomènes tels que la lévitation ou la glossolalie.

L'attitude de l'Église

Actuellement, l'Église continue de parler du Diable, mais non du démon dans le sens que nous venons d'expliquer. Elle continue aussi de se préoccuper des tentations, mais a renoncé petit à petit à parler des possessions.

Dans tous les documents de Vatican II, le démon n'est mentionné que trois fois et toujours dans des passages bibliques. Le document de Puebla ne le nomme pas une seule fois. Le nouveau Code de Droit canonique ne consacre qu'un seul canon au thème, jadis plus développé, de l'exorcisme. Quant au nouveau catéchisme, il ne réserve à ce thème que deux numéros.

Nul ne peut s'introduire par force à l'intérieur de l'homme. Seul existe le Diable, ou le mal, dont l'action se réduit tout au plus à la tentation, à des suggestions visant à écarter du droit chemin. Jamais il ne l'emportera par la force. Pour vaincre le mal, il suffit qu'on lui résiste fermement. Mieux encore et bien qu'il n'y paraisse pas toujours, le Diable a déjà été vaincu définitivement, grâce à la présence en ce monde de Jésus, lequel a déclaré : "Je voyais Satan, tomber du ciel comme l'éclair" (Lc 10,18).

Ariel Alvarez Valdés

Traduit de l'espagnol par

C. Bertrand, ofm

Quand la vie se complique, quand les circonstances difficiles donnent l'impression de se suivre sans qu'on puisse les comprendre... nous avons peut-être tendance à accuser le mauvais sort, les autres, la malédiction, le ciel... et beaucoup d'autres choses encore.

Nous sommes pris dans un tourbillon d'événements et nous ne prenons plus le temps de voir la réalité, de rester conscients des événements et de garder bon sens et humour parfois pour regarder d'un peu plus loin ce qui nous arrive.

La peur de l'événement venu ou à venir, nous crispe sur nous-même et cette peur, ou angoisse, nous paralyse. Nous n'avancions plus librement mais pris au piège de la peur, comme dans une tempête, nous avons du mal à suivre notre boussole.

Ne nous faudrait-il pas avoir la sagesse de prendre le temps de parler, de réfléchir et de continuer notre marche ?

Nous sommes des êtres vivants et non des marionnettes pris au fil de la peur.

"N'ayons pas peur !" et sachons regarder la réalité qui nous entoure, sous le regard de Dieu et non sous les faces du mal.

Croyance aux envoûtements

C'est un monsieur très normal, rationnel et cartésien, qui commence ainsi à raconter ses malheurs au prêtre qu'il est venu rencontrer.

J'avais déjà eu un accident de voiture avant mon voyage de noces. Mais, depuis, le sort semble me poursuivre. Incendie de mon entreprise en mars dernier. Puis hospitalisation de mon fils. Puis départ d'un homme de confiance, cambriolage de mon appartement, contrôle fiscal, hépatite d'un autre fils, encore un accident de voiture..."

Au début, ce monsieur a cherché à comprendre : le hasard, la loi des séries, la maladresse, la malchance, la conjoncture.

Mais, peu à peu, ces explications ne lui suffisent plus. La crainte, la peur, la souffrance envahissent ses pensées : "Chaque fois, il m'arrive quelque chose de nouveau, qu'est-ce qui va me tomber dessus encore aujourd'hui ?"

Alors, un jour, le monsieur a craqué. Il a dit à sa femme : "Je vais voir un voyant."

Il y a des dizaines et des dizaines de voyantes et de voyants dans chaque canton de France, toutes et

tous plus clairvoyants les uns que les autres si on en juge par la pub qu'ils font dans les journaux locaux. Pas la peine d'aller en Afrique pour en rencontrer, notre ami n'a donc pas eu de difficulté à en trouver un.

Je ne vais pas faire ici leur procès. Seulement, en deux mots, résumer la conclusion du voyant : "Quelqu'un vous a jeté un sort, vous êtes envoûté."

Le monsieur a été rassuré. Il y a donc une cause à ses malheurs. Ouf ! Il suffit de détruire la cause et tout reviendra dans l'ordre.

"Et qui m'a jeté un sort ?" demande-t-il au voyant.

Il arrive que le voyant se prononce : "c'est un membre de la famille, ou quelqu'un du voisinage, ou même quelquefois "quelqu'un que vous ne connaissez pas". Cela peut être un mort qui n'est pas en paix dans l'au-delà.

Mais il arrive aussi qu'il ne veuille ou ne puisse pas le dire. Alors, le voyant lui conseille : "Allez voir un prêtre, il vous le dira."

Et c'est ainsi que, souvent, arrivent chez les prêtres des personnes "qui ne croyaient pas aux sorts", envoyés par un voyant "qui m'a dit que j'avais été envoûté", mais "qui ne pouvait pas me dire qui me l'avait



mis" et qui avait conclu : "Allez voir un prêtre, il vous le dira."

Exorcistes

Le prêtre n'est pas un voyant. Il n'est pas non plus un aveugle complet. Mais comment faire la part des choses quand il reçoit une personne dont la demande paraît si complexe ?

Et il a envie de dire, à l'encontre du voyant : les sorts n'existent pas, sinon dans l'imagination de celle ou de celui qui est allé le trouver.

Et le prêtre peut se plaindre :

— Et qu'en sait-il, ce voyant, que les sorts existent ?

Mais le voyant aussi peut témoigner :

— Et qu'en sait-il, ce curé, qu'il n'y a pas de sortilèges ?

Tous les sociologues et ethnologues qui ont étudié cette question sont d'accord. Il y a, de nos jours, une recrudescence certaine des croyances ésotériques dans nos sociétés modernes. Les traiter comme des archaïsmes serait passer à côté d'un véritable fait de société. Mais comment comprendre ce qui se passe quand ce monsieur, très rationnel et cartésien, bascule dans des explications qui semblent encore à beaucoup, du moins dans l'Eglise, complètement fofolles ?

Je n'ai pas l'intention de vous donner une solution toute faite. Ce

serait trop facile. Mais seulement essayer de vous aider à réfléchir à ce sujet.

Le préalable étant que, avant tout, nous nous devons d'écouter la question avant de donner la réponse. L'Eglise nous apprend à être prudents, mais compréhensifs. Lisez bien la suite :

C'est le rituel romain qui précise : "Si un fidèle estime être l'objet d'un maléfice... le prêtre pourra prononcer sur lui une prière pour qu'il retrouve la paix."

Cela voudrait-il dire que le prêtre ne peut vous refuser une prière, même s'il n'a pas compris la rationalité de votre demande ?

Même si, lui aussi, peut dire : "Je ne crois pas aux envoûtements" ?

Je vais demander à Bernadette Soubirous, oui, la petite bergère de Lourdes, de démêler un peu cet écheveau, et de nous redire ce qu'elle avait répondu à son curé qui, pour lui faire peur, raillait :

"Et tu crois que tu vas me faire croire tout ça ?"

Bernadette avait répliqué :

"La dame m'a chargé de vous le dire, pas de vous le faire croire."

Envoûtés ?

Nous connaissons les événements qui nous concernent par de multiples

canaux. La raison en est un, et, au moins dans nos sociétés modernes, il serait vraiment dangereux de ne pas le privilégier.

Mon entreprise bat de l'aile ? Je cherche la ou les causes.

J'ai deux accidents de voiture dans un intervalle de temps assez rapproché ? Je cherche pourquoi : peut-être suis-je fatigué, surmené ?...

Je fait un rêve, et il se réalise ? C'était une coïncidence, heureuse ou malheureuse, mais toujours prévisible.

Mais il se trouve que la raison n'expliquant pas tout, plus ou moins angoissés que nous sommes de ne pas comprendre certaines choses qui nous concernent pourtant de près, nous cherchons quelquefois à expliquer des événements par le canal de l'intuition. Impossible alors de démontrer pourquoi je crois ceci ou cela. C'est en nous comme une évidence. Je pense, je crois, je sais que c'est vrai, c'est tout. C'est ce qui se passe souvent quand une personne se dit "envoûtée".

Or, les personnes qui se pensent "envoûtées" ne sont pas forcément délirantes. Mais allez convaincre quelqu'un, l'autre, de la vérité d'une telle intuition ! Impossible. Les mots manquent. L'explication manque. Et c'est normal. Ce n'est pas rationnel. Ce n'est pas explicable.

Pourtant cela veut-il dire que c'est faux ?

Dans ce cas, nous nous trouvons comme Bernadette Soubirous devant le curé de Lourdes : je peux vous le dire, je ne peux pas vous le faire croire.

A celles et à ceux d'entre vous, amis lecteurs, qui, pour expliquer telle ou telle épreuve, ont basculé dans l'irrationnel et se disent "envoûtés", ne cherchez pas à trouver devant votre curé la vérité de vos craintes. Vous n'y arriverez pas !

Et c'est normal. Et c'est tant mieux. Et c'est même très bon pour vous. Cela vous permet une prise de distance avec vous-même dans vos certitudes. Et cela vous donne la possibilité de reconnaître que, éventuellement, vous vous êtes vous-même trompé.

Mais il n'empêche que vous pouvez toujours dire au prêtre : "Mais, mon Père, je ne vous demandais pas d'y croire, je vous demandais seulement de prier pour moi !"

François Barre

P.S. — Attention ! Méfiez-vous des contrefaçons :

- eau bénite et encens trop faciles ;
- faux prêtres et faux désenvoûteurs.

Remèdes pires que le mal. Ils vous attirent sans que vous vous en rendiez compte dans les pattes d'un "renard" qui ne fera de vous qu'une bouchée !

"Extrait du Journal Paroissial
de Limoges,
avec autorisation spéciale."

Les deux bougies

Il y avait une fois deux bougies posées l'une contre l'autre.

La première était grande et belle et toute rouge. De l'autre, il ne restait plus qu'un vilain petit bout à moitié fondu.

La première bougie faisait l'importante ; elle se sentait belle, surtout quand elle se comparait à cette vilaine compagne presque entièrement consumée et toute ratatinée.

Comme il n'y avait personne d'autre à qui parler, elle se tourna dédaigneusement vers la petite bougie : "Comment oses-tu rester près de moi, toi qui es à moitié brûlée et si vilaine. Qu'est-ce que tu fais ici ?"

— Ah ! soupira la petite bougie, tu parles de beauté, mais qu'en sais-tu ? Tu n'as jamais brûlé ! Tu n'as jamais vécu ! Ce que je fais ici ? Tout simplement, te parler de la vie.

— Tu veux donc me faire la leçon, à moi, espèce d'avorton, ricana la grosse bougie. Tu veux me parler d'une vie où l'on devient chaque jour plus petit et plus laid, jusqu'à ce que, de toi, il ne reste plus rien ! Non merci ! Est-ce que c'est cela ton but ? Moi, en tout cas, je veux rester grande et belle !

— Sais-tu que de moi il reste bien plus que tout ce que tu vois ? répondit en souriant la petite bougie.

— Ah ? Et quoi donc ? dit la grosse bougie.

— Toute cette lumière, toute cette chaleur que j'ai pu partager avec les autres... Tous ces souvenirs déposés au cœur des gens tandis que j'allais mon chemin... Toutes ces prières pour ceux que j'ai rencontrés.

— Lumière et chaleur ? Que veux-tu dire ?

— Justement, tu ne le sauras que lorsque toi-même seras devenue toute petite et laide, comme moi, mais tu dois d'abord te perdre ; alors seulement tu deviendras ce que tu devrais être. Il faudra te laisser allumer, et tu découvriras ce que cela veut dire que d'être bougie !

Auteur inconnu



NOUVEAUX TARIFS

L'ARCHICONFRÉRIE DE SAINT MICHEL

- L'Archiconfrérie a pour but de permettre une large union de prière entre tous ses membres, en lien avec les célébrations qui se déroulent au sanctuaire de l'Archange.

- Chaque jeudi, une messe est célébrée dans l'église Saint-Pierre du Mont Saint-Michel pour les membres associés vivants et défunts.

- Chaque mois, du 15 au 23, une neuvaine de prières est assurée par les servants du sanctuaire et chaque membre de l'Archiconfrérie est invité à s'y associer, là où il se trouve. Un livret comprenant les prières spécifiques à cette neuvaine est remis à chaque associé lors de son inscription.

- Pour être inscrit ou faire inscrire quelqu'un à l'Archiconfrérie, il faut avoir plus de 10 ans. Il suffit de donner le nom, le prénom, le lieu de résidence et l'année de la naissance. **Personne ne peut être valablement inscrit s'il ne le sait et n'y consent.** Une offrande permettant de couvrir les frais d'inscription est recommandée (voir ci-dessous).

- Les défunts ne peuvent être membres de l'Archiconfrérie. Mais leur nom peut être inscrit sur un registre particulier qui leur permet de bénéficier des messes célébrées tous les jeudis au Mont Saint-Michel aux intentions de tous ceux qui sont recommandés.

- Les enfants de moins de 10 ans peuvent être mis sous la protection de Notre-Dame des Anges et de saint Michel.

- Pour resserrer davantage les liens qui existent entre les associés et être informé de la vie du sanctuaire, il est recommandé de s'abonner à la revue "Les Annales" publiée cinq fois par an.

Offrandes recommandées :

Inscription à l'Archiconfrérie (une fois pour toute) :

Un adulte :	50 F
Un défunt :	50 F
Un enfant (jusqu'à 10 ans) :	50 F
Neuvaine de veilleuses :	50 F
Messe :	80 F
Neuvaine de messes (9 jours de suite) :	800 F
Trentain (30 jours de suite) :	2 800 F
Annuel (une messe par semaine pendant 1 an) :	4 560 F

Pour les offrandes détaillées ci-dessus : envoyez vos chèques ou CCP à l'ordre de :

Sanctuaire du Mont Saint-Michel - BP 1 - 50170 Le Mont Saint-Michel

ŒUVRES CATHOLIQUES DU MONT SAINT-MICHEL

L'Association des Œuvres catholiques du Mont Saint-Michel, se met à votre disposition pour vous permettre d'acquérir les objets de piété ou les ouvrages susceptibles d'aider votre prière en lien avec l'Église catholique et le sanctuaire de l'Archange au Mont Saint-Michel.

vous pouvez passer votre commande

Articles	Prix unitaire	Quantité	TOTAL	Articles	Prix unitaire	Quantité	TOTAL
OBJETS DE PIÉTÉ :							
Dizainier bois.....	5,00 F			Sectes : Que dire ? Que faire ? (J. Vermette)	95,00 F		
Dizainier métal..... (diamètre 15 mm - 17 mm - 21 mm)	5,00 F			Occultisme - Magie - Envêtements (J. Vermette)	80,00 F		
Scapulaire	30,00 F			Sous Total			
Médaille Saint-Michel ou Saint-Benoît (diamètre 15 mm)	15,00 F			CASSETTE VIDÉO (SECAM) (PAL, NTSC sur demande)			
(diamètre 20 mm)	20,00 F			"Le Mont Saint-Michel, signe de Dieu pour les hommes"	120,00 F		
Saint-Michel en porte-clef	30,00 F						
Saint-Michel en pendentif	45,00 F						
Croix argent avec chaîne	50,00 F						
Croix pax avec cordon	15,00 F						
(foncée ou claire)							
Chapelet de Saint-Michel	50,00 F						
Chapelet ordinaire (5 x 10)	50,00 F						
(précisez bois ou verre)							
Chapelet du Rosaire (15 x 10)	75,00 F						

Crucifix bois et bronze	80,00 F			Sous Total Objets de piété			
Statue de Saint-Michel en résine imitation bois, bronze (h. 15 cm)	130,00 F			Sous Total Librairie			
Imitation bois, bronze, ivoire (hauteur 30 cm)	200,00 F			Cassette			
Statue de Saint-Michel en plastique (hauteur 10 cm)	20,00 F			Total de la commande			
Sous Total				Frais de port et d'expédition			
LIBRAIRIE :				jusqu'à 50 F, rajouter 10 F de port			
Le Mont Saint-Michel : Un moine raconte son abbaye	50,00 F			jusqu'à 100 F, rajouter 20 F de port			
(J.-P. Mouton)				jusqu'à 200 F, rajouter 50 F de port			
Les belles légendes du Mont Saint-Michel	30,00 F			Abonnement aux Annales :			
Touristes et pèlerins au Mont Saint-Michel	30,00 F			France + DOM-TOM (1 an) 65,00 F			
Livret du pèlerin	49,00 F			Etranger (1 an) 85,00 F			
Prières de la famille	25,00 F			TOTAL A PAYER			
Saint-Michel et les Saints-Anges	35,00 F						
(L. Laurand)							
Saint-Michel protecteur du Peuple de Dieu (Beauvin / Beauvallet)	45,00 F						
Mon ange marchera devant toi	55,00 F						
(G. Hubert)							
La Marche :	60,00 F						
Recueil de textes pour les pèlerinages (J.-P. Mouton)							
Les anges nous parlent	90,00 F						
(M.-M.C. Kenna)							

Les abonnements faits en cours d'année sont complétés par l'envoi des numéros parus depuis janvier de la dite année.

Pour toute commande ou abonnement, envoyez vos chèques ou CCP à l'ordre de :

SANCTUAIRE DU MONT SAINT-MICHEL
BP 1 - 50170 LE MONT SAINT-MICHEL

*Quand je crie,
Réponds-moi,
Dieu, ma justice !
Toi qui me libère
dans la détresse,
Pitié pour moi,
écoute ma prière !*

Psaume 4.



Demandes de prières...

- pour Mélanie qui demande le baptême
- pour Frédéric et Daniel
- pour la paix dans ma famille
- pour Alexandra, en dépression
- pour Cécile et sa sœur.

*“Ô Maître, tu es pardon et bonté
plein d’amour pour tous ceux qui t’appellent ;
Seigneur, entends ma prière,
attentif à la voix de ma plainte”. Psaume 85.*

Amis défunts recommandés

Maurice CATREVAUX
Rose VARDIN
Georges FUENTES
Janine GLANDOR
Cécile N'ZOUMBA
Pascal KOUBA BOUESSO
Eliane LECLAIRVILLE
Serge BROWAYS
Fernand BRUN
Fernande-Gabrielle DUBERNEY
Jean-Marie KEYSER
Ferdinand POETZ
Antoinette POETZ
Marie-Claude MAZOYER

Jeanne LAUQUE
Henri LAUQUE
Immanuel HAVELETTE
Maria CAENEN
Joseph CAENEN
Paulette LEEMAN
Manuel RODRIGUES-FONTAO
Joseph LACOMBE
Eva LACOMBE
Gabrielle CIMAMONTI
Adolphe MARCHEGUET
Lucie FOSSENLORDER
Marie BIER
Elise CAYE

Maria BOTT
Gérard FLORENTINY
Jéronia FLORENTINY
Robert MILLET
Anne-Marie SALINIÈRE
Amiral Jean-Claude MONNIER
Georges HERY
Maurice HERY
Angère HERY
Hubert DANDE
Alain DANDE
Emile DANDE
Madeleine DANDE
Nelly DAUTRICOURT

Enfants consacrés à saint Michel et à Notre-Dame des Anges

Jean-Charles ROUSSEAU
Lucile CASALAN
Bruno CASALAN
Maya KOTTO
Lauriane ANHILA
Antoinette DAVID
Sébastien FAURE
Benoît FAURE
Janine GLANDOR
Audrey BROWAYS
William BROWAYS
Louen BRUN
Clément TROTTIN

Emmanuel HAVELETTE
Mathilde SEURON
Prost-Fournier MALOUANGOU
Aude-Flora MALOUANGOU
Guillaume BARRELA
Mathis GRUET
Béranger GRUET
Elisabeth CHANOL
Sébastien CHANOL
Noëlla EKOU-PONDZA
François ORSAY
Antoine ORSAY
Louis-Marie ORSAY

Luc ORSAY
Valentin ORSAY
David QUER
Charles LABROUSSE
Pierre PASCAL
Erika FONTAINE
Guillaume HERY
Fany HERY
Alexandre HERY
Mélanie HERY
Sophie HERY
Anne Maxence VARIN
Amandine PERROCHEAU

PÈLERINAGES DE L'ANNÉE 1999

- **Saint-Michel de Printemps : dimanche 30 mai**
- **Pèlerinage des Grèves : mercredi 21 juillet**
- **Fêtes de la Saint-Michel : samedi 25 septembre
dimanche 26 septembre
mercredi 29 septembre**

- **Horaire des messes à l'église paroissiale : 11 h
1^{er} mardi du mois
Tous les jeudis
Tous les dimanches**

- **Accueil à la Maison du Pèlerin :
tous les jours, de 9 h à 18 h.**

- **L'équipe pastorale se tient à votre disposition
pour organiser avec vous votre pèlerinage
(temps de prière, célébration, partage).**

- **Une salle paroissiale est à votre disposition pour
pique-niquer (halte) - 50 personnes.**

**Pour tout renseignement complémentaire
par courrier :**

Maison du Pèlerin : BP 1 - 50170 Mont Saint-Michel

Tél./Fax : 02 33 60 14 05

Internet : www.cef.fr/coutances

Minitel : 3615 Gabriel